

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 84-2015 - Remplacement des applications de gestion informatique (Projet H20- ERP)

La commission du préavis mentionné en titre s'est réunie le jeudi 22 octobre 2015 en salle du Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers communaux suivants:

Suzanne Sisto-Zoller
Dominique Perret
Gérard Duperrex
Jean-Pierre Leyvraz
Anton Chatelan
Robert Mulopo
Didier Vienet
Yolan Menoud (Président-rapporteur)

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin, Monsieur le Municipal Olivier Golaz, Monsieur Olivier Fontanellaz, Chef du Service informatique, Monsieur Stéphane Robert, Chef du service du personnel, ainsi que par Monsieur Michaël Perrin, Chef du Service des Finances.

La parole est en premier donnée à Madame la Syndique qui excuse l'absence de Monsieur Jean-François Clément.

En 2004, la commune de Renens avait abandonné la programmation interne des logiciels utilisés dans la commune. Dès lors, en 2006, la société Info service SA avait été mandatée afin de remplacer et appliquer de nouvelles solutions informatiques. Aujourd'hui, les exigences communales ont passablement augmenté, principalement dû à l'augmentation de la population ainsi que de l'administration. Plusieurs services sont touchés par ces évolutions (Service du personnel, Service des finances, gestion communale, etc.).

Le préavis développé ce soir est un préavis conséquent de CHF 800'000.- TTC qui permettra de répondre à ces exigences et aux nouvelles façons de travailler. Un appel d'offres marché publique a été effectué en collaboration avec un mandataire externe. Ce dernier était chargé d'élaborer un cahier des charges précis et de mener à bien l'appel d'offres. Sur la base de cet appel d'offres, six soumissionnaires ont répondu et l'entreprise OFISA informatique, à Renens, a été retenue.

M. Fontanellaz explique qu'au fil des ans, plusieurs logiciels ont été achetés auprès de la société Infoservice SA. Aujourd'hui, la maintenance et les mises à jour ne suivent pas et le développement ainsi que les modifications sont compliqués. Certains changements importants sont demandés par le canton et la Confédération.

La solution proposée dans le préavis présenté découle d'une véritable analyse des besoins auprès des différents services concernés.

Au niveau du service du personnel, cette nouvelle solution informatique va apporter de nombreux avantages : Gestion optimisée des salaires (temps partiels, travail à l'heure, employés temporaires, etc.), compatibilité et certification avec Swissdec, contrôles et alertes automatiques.

Aujourd'hui, le service des finances se trouve confronté à des applications obsolètes qui manquent d'ergonomie et de confort pour les utilisateurs. De plus, comme pour le service du personnel, des contrôles et des opérations manuelles doivent être effectués par les employés par le biais de tableurs Excel. La nouvelle application prévue va permettre de résoudre ces problématiques et sera compatible avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) lancé par la confédération.

Les services seront fortement impliqués sur plusieurs années afin d'effectuer la transition vers les nouvelles applications. Des formations seront données au personnel responsable des secteurs, qui se chargeront de retransmettre l'information aux utilisateurs finaux.

Enfin, afin de connaître la satisfaction des utilisateurs à la suite de cette migration, un bilan de satisfaction auprès des employés sera effectué par un organe indépendant.

Questions :

Pourquoi la commune a choisi la solution de location des logiciels non pas l'achat ?

Jusqu'à maintenant, les licences des logiciels étaient achetées et une maintenance annuelle était prévue.

Avec la location des logiciels, le coût annuel est plus important, car cela comprend la location, la maintenance et les modifications éventuelles, mais il n'y a pas d'achat de licences. Une grande partie des coûts du préavis sont dus à la migration des données existantes ainsi qu'à la formation du personnel. Dans le devis de la société OFISA, joint au préavis, il fait mention du poste « licence », mais cela correspond bien à la location des logiciels, et non pas à l'achat de la licence. Ils sont d'ailleurs mentionnés dans la colonne « coûts annuels ».

Quelle est la durée du contrat (location) qui sera passé avec la société OFISA ? Y a t'il un risque que les coûts de location augmentent au fil des ans ?

Il n'y a pas de durée de contrat, celui-ci se prolonge tant que les logiciels sont utilisés et il ne devrait pas y avoir d'augmentation des coûts de location.

Est-il prévu des ressources supplémentaires pour le personnel afin de compenser la phase de formation et de migration?

Oui, il y aura lieu d'augmenter les ressources du personnel. Cela représente une estimation de CHF 200'000.- TTC sur les années 2016, et 2017. Soit CHF 100'000.- /année. Ces informations sont détaillées au chapitre 8 du préavis.

Quelles seront les économies réalisées par l'automatisation des tâches et par la numérisation des documents?

Aujourd'hui, la numérisation des documents ne permet pas de réduire les tâches des collaborateurs. Il est difficile de pouvoir estimer un potentiel d'optimisation. La numérisation des documents permet de résoudre la problématique liée à la confidentialité des données du personnel. Il n'y aura plus de dossiers physiques du

personnel dans les différents services. De plus, les décomptes de salaire pourront être consultés à tout moment par les collaborateurs.

Où ces informations et documents seront-ils stockés?

Directement sur les serveurs communaux, donc dans les locaux de l'administration.

Les solutions open sources ont-t-elles été étudiées?

L'appel d'offres était ouvert au niveau international. Des sociétés proposant la mise en place de telles solutions pouvaient donc soumissionner, mais aucune société ne l'a fait.

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les représentants de la Municipalité sont remerciés pour leur présentation et leurs explications.

Réflexions de la commission

Globalement, les commissionnaires ont obtenu les réponses aux questions posées et remercient la Municipalité et ses représentants.

Néanmoins, les membres regrettent que le préavis ne présente pas plus les avantages et les économies potentielles liés à la mise en place de ces nouveaux logiciels. En effet, un chapitre du préavis aurait pu traiter des optimisations et de l'amélioration de la qualité de vie pour le personnel communal.

Délibération de la commission :

Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.

C O N C L U S I O N S LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 84-2015 de la Municipalité du 28 septembre 2015, Oûi le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.- TTC pour lui permettre d'implémenter les applications de gestion informatique dans les domaines des ressources humaines, de la comptabilité et de la gestion communale

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 6900.5060.304 – Remplacement et acquisition des applications de gestion informatique.

Elle sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE que soient portées aux budgets 2016 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

Les commissionnaires :

Suzanne Sisto-Zoller :

S. Sisto-Zoller

Dominique Perret :

D. Perret

Gérard Duperrex :

G. Duperrex

Jean-Pierre Leyvraz :

J.-P. Leyvraz

Anton Chatelan :

A. Chatelan

Robert Mulopo :

R. Mulopo

Didier Vienet :

D. Vienet

Yolan Menoud (président rapporteur) :

Y. Menoud